

SELECTION D'ARTICLES DE PRESSE EN FRANCAIS

19 décembre 2005

ATS

USA: la loi anti-torture adoptée à la Chambre des Représentants

WASHINGTON La Chambre américaine des Représentants a adopté lundi une loi interdisant de torturer des détenus. Elle a aussi voté une avance de 50 milliards de dollars (64,5 milliards de francs) au Pentagone pour les guerres en Irak et en Afghanistan.

Concession à la Maison blanche, les projets de loi limitent la possibilité pour les détenus de la prison militaire américaine de Guantanamo de contester leur détention devant un tribunal fédéral. Ils permettent aussi d'utiliser contre des détenus de Guantanamo des informations extorquées par la contrainte.

Le projet de loi de financement prévoit 453,3 milliards de dollars pour la défense, dont 50 milliards de dollars pour les guerres en Afghanistan et en Irak, selon des membres de la Chambre. Le Congrès se prononcera ensuite au début de l'an prochain, sur un projet de loi supplémentaire de financement de la guerre de 80 à 100 milliards de dollars.

La Chambre a en outre voté deux projets de loi relatifs à la Défense, l'un sur le financement et l'autre sur la politique de défense, qui contiennent tous deux des dispositions imposant un traitement humain des détenus aux mains des Etats-Unis. Le président George W. Bush s'était initialement opposé à ces dispositions.

Un différend sur une mesure sans aucun rapport, attachée au projet de loi sur le budget de la défense, pourrait retarder jusqu'à la fin de la semaine l'adoption par le Sénat. Cette mesure ouvrirait aux forages pétroliers et gaziers une zone naturelle protégée de l'Alaska.

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200002&sid=6331021&cKey=1135039874000>

27 décembre 2005

Granma

Aznar accusé de collaborer au transport de prisonniers à Guantanamo

MADRID, le 27 décembre. – L'ex président du gouvernement José Maria Aznar et ses anciens ministres des Affaires étrangères et de la Défense, Ana Palacio et Federico Trillo, respectivement, ont été accusés d'utiliser des militaires espagnols pour transporter des prisonniers des Etats-Unis à la base militaire que le gouvernement de Washington maintient à Guantanamo, un territoire qu'ils occupent illégalement contre la volonté du peuple cubain.

L'accusation apparaît dans la page web du *Parti Les Verts-SOS Nature*, d'Aragon, signée par ses principaux dirigeants, Rosa Burgos Pérez, Carlos Rueda Ibañez et Jesus Vallés Gracia, respectivement présidente, vice-président et secrétaire légal, selon PL.

Ils précisent que des membres d'*Ala-31* de l'armée de l'Air, de la base aérienne de Saragosse, « ont transporté des détenus enlevés par l'armée des Etats-Unis, depuis Manas (Kirghizistan) jusqu'au camp de concentration et de torture de Guantanamo, entre janvier 2003 et mars 2004 ».

Les dirigeants de ce parti espèrent que le ministère public ouvrira une enquête.

<http://www.granma.cu/frances/2005/diciembre/mier28/aznar.html>

29 décembre 2005

L'Express

Hausse du nombre de grévistes de la faim à Guantanamo

Reuters

Le nombre de détenus à la base de Guantanamo participant à une grève de la faim déclenchée il y a près de cinq mois est passé à 84 depuis Noël, selon l'armée américaine.

Dimanche dernier, 46 détenus se sont joints à la grève, a précisé le lieutenant-colonel Jeremy Martin, porte-parole militaire.

Les détenus, qui selon le Pentagone sont un demi millier environ, sont soupçonnés de terrorisme. Ils sont, semble-t-il, musulmans dans leur quasi totalité et seuls neuf d'entre eux ont fait l'objet d'une inculpation.

Les avocats de certains détenus ont déclaré que la grève avait pour but de protester contre les conditions de détention et contre l'absence de droits légaux.

Le personnel médical nourrit de force 32 des détenus à l'aide de sondes gastriques introduites par le nez. Interrogé sur les raisons de cette alimentation forcée, Martin a répondu que la politique était de préserver la vie.

L'armée considère comme gréviste de la faim un détenu qui a refusé neuf repas d'affilée.

Selon des avocats les représentant, les détenus ont entamé la grève début août lorsque l'armée est revenue sur sa promesse de respecter les Conventions de Genève.

La plupart d'entre eux ont été capturés en Afghanistan et sont détenus depuis près de quatre ans.

Martin a déclaré que la grève avait atteint son apogée le 11 septembre dernier, au quatrième anniversaire des attentats anti-américains orchestrés par Al Qaïda, et que 131 détenus y avaient alors participé. Selon des avocats des droits de l'homme, le nombre de participants a alors atteint ou dépassé 200.

<http://www.lexpress.fr/info/infojour/reuters.asp?id=11804&2238>

Yabiladi

Le MRAX interpelle Mme LIZIN, Présidente du Sénat, sur les Belges entre guillemets

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), plus ancienne organisation antiraciste belge, a l'honneur de vous communiquer sa LETTRE OUVERTE à Mme Anne-Marie LIZIN, Présidente du Sénat, relative aux «Belges entre guillemets». quand la ponctuation corrompt la citoyenneté!

Madame la Présidente,
Chère Madame Lizin,

Interviewée (1) sur votre prochain déplacement sur la base de détention de Guantanamo, vous avez dernièrement désigné deux de nos concitoyens rapatriés depuis cette base, de «Belges entre guillemets».

Cela a soulevé nombre d'indignations. L'expression est tellement caricaturale et maladroite que, malgré les très nombreuses réactions reçues, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), la plus ancienne organisation antiraciste belge, n'a pas souhaité préparer une réaction particulière, franchement convaincu que vous alliez, d'une manière ou d'une autre, vous expliquer et/ou présenter des excuses. Aujourd'hui, le MRAX a le sentiment que vous misez sur une prescription, ce qu'il n'accepte pas.

Précisément, à ces guillemets, le MRAX formule un double point d'interrogation :

- mettez-vous ces deux individus entre guillemets en raison de leurs prétendus actes, qui, de par le fait qu'ils furent présumés terroristes, ne leur permettraient pas, à votre estime, de continuer à se revendiquer pleinement belges ? ou
- mettez-vous ces deux individus entre guillemets en raison de leurs origines, puisqu'ils sont tous deux issus d'une immigration récente?

Dans le 1er cas, le MRAX marque des points de suspension face à une conception qui fantasmait notre culture belge comme une civilisation d'excellence.

Dans le 2ème cas, le MRAX marque un point d'exclamation devant une stigmatisation à relent xénophobe.

En toute hypothèse, en mettant des Belges entre guillemets, c'est notre citoyenneté commune que vous mettez entre parenthèses. Notre Etat de droit s'est construit, notamment, sur le refus des sous-nationalités. Donner le sentiment, comme vous l'avez fait, qu'il existerait des Belges avec et sans guillemets induit de facto à instaurer une hiérarchie entre concitoyens sur la base du « bon usage » de leur nationalité et renforce, par là-même, un climat favorable à la discrimination.

Peut-être vos mots ont-ils dépassé votre pensée ? C'est probablement le cas, vu le sens de l'Etat qu'inspire votre responsabilité de Présidente du Sénat. Aussi, et pour mettre un point final à nos interrogations, nous vous demandons de bien vouloir donner des explications et/ou présenter des excuses à toutes celles et ceux parmi nous qui, au-delà de leurs actes ou de leur origine, se sentent belges sans «vos» guillemets.

(1) « Est-ce efficace? Est-ce que ça. ces gens-là fournissent encore des informations? C'est peut-être vrai, oui, en tout cas, c'est une des choses que disent les autorités américaines donc, alors nous allons aller voir un peu plus. plus précisément et d'autre part, quelles procédures sont appliquées aujourd'hui à ceux qui y restent. Puisqu'à l'évidence, un certain nombre de ces prisonniers ont été restitués, nous avons les deux, fff, belges entre guillemets qui étaient dans ce cadre et qui n'étaient pas des enfants de chour » (JT soir de la RTBF du vendredi 9 décembre 2005).

Source : Communiqué de presse du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie)

<http://www.yabiladi.com/article-societe-1044.html>